

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### COMPTE-RENDU DE REUNION N°12

---

<b>Réf. :</b> 13716-12-PPA2	<b>Nombre de pages (celle-ci incluse) :</b> 2
<b>Rédacteur :</b> Stéphanie COURANT	<b>N°CR :</b> 12
<b>Date réunion :</b> <b>Le 7 avril 2017 - 14h00</b> <i>Présentation du zonage aux personnes publiques associées- PPA</i>	<b>Lieu :</b> Mairie de Bellegarde-Poussieu

---

#### Personnes présentes :

- ✓ BOISAUBERT Stéphanie Maire
- ✓ BONNETAIN Philippe Adjoint
- ✓ GRANGEOT Christelle Adjoint
- ✓ MEYER Constant Adjoint
- ✓ PERROT Gilbert Conseiller municipal
- ✓ RACAMIER André Conseiller municipal
- ✓ MENETRIEUX Céline DDT
- ✓ BELLAGAMBA Laure Service instructeur - CCPR
- ✓ BUZOLICH Gaétan Technicien CCTB
- ✓ DECERIER Amandine EP SCOT
- ✓ CICERON Jean-Michel Chambre d'agriculture
- ✓ DUARTE Isabelle Chargée planification
- ✓ CONSTANTIN-BERTIN Christel CLE SAGE BLV
- ✓ ROUX Thomas Syndicat des Eaux Dolon Varèze
- ✓ FLORENTIN David SEDI
- ✓ CHAMBON Jean-Pierre CAUE
- ✓ COURANT Stéphanie FOLIA-Urbaniste Géographe

#### **1. OBJET DE LA REUNION**

---

Présentation du zonage

#### **2. SYNTHESE DE LA REUNION**

---

Les observations et commentaires suivants sont émis :

- ✓ Logements
  - M. Buzolich rappelle que la commune peut bénéficier d'un rattrapage à compter de Mars 2013, pour un report du nombre de logements non réalisés. Il transmettra son estimation à la commune.
  - Il est estimé que la commune doit produire de 5 à 10 logements sociaux.
- ✓ M. Chambon remarque que l'ER3 est surdimensionné pour un cheminement piéton ; celui-ci sera revu pour correspondre plus précisément à la destination.

- ✓ Concernant l'assainissement, un point est fait sur la capacité de la station. Il est souligné que les charges polluantes entrants laissent encore un peu de capacité mais que le nombre d'abonnés est au maximum. Une étude est en cours pour identifier des solutions d'aménagement permettant d'augmenter la capacité de la station.
- ✓ La carte des aléas naturels réalisée en parallèle du PLU prend en compte l'évolution réglementaire avec 4 niveaux d'aléas au lieu de 3. Cependant, la traduction dans le règlement écrit n'est pas réalisée dans l'attente du règlement « type » en cours de rédaction par les services de la DDT.
- ✓ Zonage – foncier
  - Il est présenté le gisement foncier disponible avec les secteurs encore en question. La capacité du PLU telle que présentée est supérieure aux objectifs du SCOT.
  - Une remarque sur le foncier aux Girouds (au sud de la voie) est émise pour souligner qu'il s'agit davantage d'une extension que d'une continuité urbaine.
  - L'enveloppe potentiellement urbanisable du SCOT à l'Est du village forme une encoche. La commune s'interroge sur l'évolution possible de ces terrains vers une constructibilité au regard de leur position à proximité immédiate du bourg. Mme Décerier précise que les limites du SCOT peuvent évoluer sur justifications précises et dans une logique de projet global.
- ✓ Zone d'urbanisation future
  - Le SEDI observe que la zone 1AU n'est pas alimentée et qu'il faut prendre en compte le coût de l'extension.
  - Le CAUE souligne l'importance d'affirmer la qualité des espaces publics dans les OAP.
  - Mme Bellegamba remarque que la proposition de modifier les sens de circulation ne relève pas d'une instruction par le service ADS. Le BE confirme cette observation et souligne qu'il s'agit d'un accompagnement du développement du village.
  - Mme Ménétieux demande s'il est prévu des OAP sans règlement. Le BE précise que pour l'instant, cette option n'a pas été tranchée.
- ✓ Il est remarqué que le périmètre de captage n'est pas reporté au plan de zonage.

Mme Le Maire,

Fin de CR.